

COMMUNE DE LA BRUYERE
ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M

.....

Madame,
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à votre connaissance que sept points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 28 septembre 2018 en la Maison communale de Rhisnes à 19 H 30 précises. Ils ont été déposés par Monsieur Soutmans, Conseiller Communal ECOLO

Ils sont libellés de la manière suivante :

1. **Elections (Panneaux électoraux).** Lors du dernier Conseil Communal, à la demande d'Ecolo précédemment, le Conseil a voté à l'unanimité la décision de mettre à disposition des panneaux publics dans chaque village pour l'affichage électoral. Toutefois, le Bourgmestre a ensuite refusé, contrairement à ce que suggérait la Ministre De Bue, de faire placer des panneaux spécifiquement destinés à l'affichage dans chaque village. Sachant que la Ministre des Pouvoirs locaux a été interpellée ensuite par le député Stéphane Hazée et que depuis le 14 septembre, le nombre de listes est connue, quelle décision le Collège a-t-il prise pour permettre un affichage équitable tant pour les listes communales que provinciales ?
2. **Elections** (organisation des déplacements des PMR et personnes âgées par les Autorités communales) : Quelles mesures ont été prises et quelle information a été donnée aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées pour faciliter leurs déplacements vers les bureaux de vote ?
3. **Fermeture de la rue des Ponts** : Un an après l'accident mortel de la rue des Ponts, il s'avère que la décision du Comité Provincial de Sécurité du 20 octobre 2017 mettant la rue des Ponts (confirmée par le Ministre depuis) à sens unique voire la fermer n'a toujours pas été exécutée. Lors du Conseil Communal du 26 octobre 2017, le Bourgmestre, suite à notre interpellation, avait évoqué « *la possibilité de placer un feu rouge intelligent à la côte d'Arthey vu le succès rencontré par celui installé à proximité de l'Intermarché. Il s'engage à contacter le patron de la DGOI.* » Un an après, comment le Bourgmestre a-t-il assuré le suivi de cet engagement ?
4. **Aménagements de sécurité** : Le 26 avril 2018, nous avons interpellé le Collège sur les placements non concertés des chicanes dans plusieurs villages de l'Entité. Le Bourgmestre a convenu que « *l'appréciation des riverains sera sollicitée et dans l'hypothèse où elle se révélerait négative, la Commune procédera au placement de sinusoidaux même si ce type d'aménagement ne constitue pas la solution miracle et pose problème pour les véhicules dont l'empattement est supérieur à la largeur du cousin. Il en appelle au civisme des utilisateurs de ces voiries et rappelle que tant les cyclistes que les piétons doivent se plier aux règles du code de la route* ». Outre une information au conseil sur l'évaluation de ce processus, le Collège peut-il expliquer pourquoi et comment il a décidé de placer un nouveau rond-point à Warisoulx ou de nouveaux

aménagements (définitifs) rue de Daussoulx à Emines par ex. ? Pourquoi, une fois de plus, les riverains n'en ont-ils pas été informés ? Qu'est-ce qui justifie ces soudain aménagements ?

5. **Construction de logements publics rue Saint- Sauveur à Meux.** Des travaux de construction de logements publics menés par la Joie du Foyer débutent fin octobre. Quelle information a été donnée aux riverains afin d'intégrer ces nouveaux arrivants dans ce quartier ?
6. **Opérations de sensibilisation au recyclage des déchets dans les écoles.** Le 3 septembre, le Bourgmestre a informé les écoles de l'Entité (tous réseaux) qu'il mettait à leur disposition dix rouleaux de sacs PMC et la possibilité de bénéficier d'une sensibilisation au compostage. Tout en soutenant l'initiative d'une sensibilisation au tri et au compostage, nous ne pouvons que nous étonner de cette initiative du seul bourgmestre aussi limitée à ces deux actions sachant qu'une multitude d'opérateurs se chargent déjà de ces sensibilisations et que d'autre part, le meilleur déchet étant celui qu'on ne produit pas, quelle est la politique du Collège en matière de prévention des déchets en amont (boite à tartine, gourde, .. par exemple) ?
7. **Suite du Conseil précédent :** les groupes MR et PS confirment-ils leur vote négatif émis lors du dernier Conseil à la motion Ecolo concernant l'enfermement d'enfants de réfugiés dans les centres fermés ?

La Bruyère, le 25/9/2018

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE